

Paris, le 09 septembre 2021

Le mot du Conseil d'administration

Les familles nous font confiance dans la durée et nos élèves choisissent le plus souvent d'effectuer l'ensemble de leur parcours scolaire dans notre établissement. Le nombre de places est, chaque année, limité, et nos commissions d'admission ne peuvent retenir que très peu de candidatures en dépit de la qualité des dossiers reçus.

Voici le nombre de classes par niveau :

Maternelle : 1 classe par niveau

Elémentaire : 2 classes par niveau

Collège : 3 classes par niveau

Lycée : 4 classes par niveau

Dans les niveaux sans création de classe, les places disponibles ne sont générées que par le départ d'autres élèves. Sensibles à l'adhésion des familles aux valeurs qui nous portent, nous tâchons, en particulier pour la maternelle et l'élémentaire, d'admettre les frères et sœurs d'élèves, les enfants d'anciens élèves, ou de personnels de l'école dans la mesure où ils remplissent les mêmes conditions d'admission que les autres élèves. Cela ne peut s'entendre d'aucune façon comme un droit.

La Commission « Admissions » du Conseil d'administration du Collège Sévigné

